

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/1213-sans-papiers-la-chasse.html>

Sans-papiers : la chasse

- Thèmes généraux - Immigration, Sans-Papiers -

Date de mise en ligne : jeudi 11 janvier 2007

Description :

L'homme est marié, et a des enfants.

La femme, Viviane, est mariée aussi et a deux enfants.

Elle est noire, Â« sans papiers Â» et l'homme le sait.

Journal La Mée Châteaubriant

Violence sur le [Paris-Bamako](#)

Pour effacer la tentative de viol : chasser la victime



Ils font entrave à la

L'homme est marié, et a des enfants.

La femme, Viviane, est mariée aussi et a deux enfants.

Elle est noire, Â« sans papiers Â» et l'homme le sait.

L'homme et la femme se rencontrent à la permanence d'une association caritative. L'homme propose à la femme de la ramener chez elle avec son colis de victuailles. En fait, il la Â« tripote Â», malgré son refus, et tente même de la violer. La jeune femme porte plainte à la gendarmerie de Châteaubriant.

Avec bien des difficultés l'homme reconnaît l'agression sexuelle et la tentative de viol. D'autant plus qu'une autre jeune femme vient porter plainte à son tour.

On dit l'homme un peu simplet.

Simplet ou manipulé ? En tout cas il écrit une lettre au Procureur de la République et à la Police des Frontières.

Le Procureur diligente une enquête administrative sur cette famille de sans-papiers, Viviane et Laurent, bien connus à Châteaubriant puisque Laurent a même assuré, bénévolement, trois semaines de permanence lors de l'exposition municipale de fin d'année.

Mercredi 3 janvier 2007, Viviane et Laurent reçoivent une convocation à la gendarmerie : se présenter le lendemain à 9 heures.

Diverses associations de Châteaubriant, prévenues à 18 h, se mobilisent aussitôt : 40 personnes sont présentes à une réunion le soir même à 20h30. Elles craignent une arrestation de Laurent et Viviane et leur expédition en centre de rétention. Elle incitent Laurent et Viviane à ne pas aller à la gendarmerie.

Jeudi 4 janvier 2007, à 9 h du matin, 45 personnes sont présentes pour dire qu'elles refusent l'expulsion programmée.

Les gendarmes expliquent qu'il y a entrave à la loi.

Eh bien oui !

Et c'est volontairement, avec leurs papiers, que les 45 personnes se sont présentées, quatre par quatre, au bureau d'accueil de la gendarmerie, pour un relevé de leur identité. « Merci d'être passés » ont conclu les gendarmes !

Tous Solidaires, Solimée, Fraternité de la Mée, Rencontres, Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme, Parti Socialiste, Parti Communiste, Verts, deux Conseillers Municipaux, deux Conseillers Généraux et un maire

se sont ainsi portés en soutien à des Sans-papiers, menacés d'être expulsés dans un pays où leur vie est en danger, victimes du racisme et de déviations sexuelles !

Lire aussi :

<http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=5848>

[Une famille piégée](#)

Et le journal Congo-plus : http://www.congoplus.info/tout_larticle.php?id_article=2030

et bien sûr Presse-Océan, Ouest-France et l'Eclaireur du 5 janvier 2007.



Journal Presse O



Journal L'Eclai



Journal Ouest-Fr



Journal Ouest-Fr



Diku_Lonko



Libéra



L'Huma

Chanson

Entrave à la loi ?

C'était bien drôle de voir,
alignés derrière le comptoir,
ces quatre gendarmes qui prenaient note
de l'identité des protestataires.
Cela a rappelé une chanson aux Anciens.

Quand les histoires sont sales
Les militants s'en vont
Les militants s'en vont

La destinée
La rose au boué (bis)
Les militants s'en vont
Les sans-papiers au boué

Ils s'en vont quatre par quatre
En tapant du talon (bis)
En tapant du talon
La destinée
La rose au boué (bis)
En tapant du talon
Les sans-papiers au foué

Ecrit le 28 décembre 2006 :

Soir de Noël

Soir de Noël

Luc raconte :

« A cette époque Joseph quitta son village de Nazareth pour monter jusqu'à la ville de Bethléem. Or c'est durant son séjour que Marie, son épouse, mit au monde son fils premier-né. Elle l'emballota et le coucha dans une mangeoire d'animaux car il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie »

Allons, Luc, c'est de la vieille histoire !
Voici la réalité :

« A cette époque Joseph quitta son village de Nazareth, pour fuir la guerre et la famine, et monter jusqu'à la ville de Paris. Il avait avec lui son épouse et leurs deux enfants, un petit garçon de 2 ans et une fillette de 4 ans et demi. Mais il n'y avait pas de place pour eux dans le pays ».

Pas de place, même pas une mangeoire. L'homme et la femme furent condamnés à un mois de prison, lui à la prison de Villepinte, elle à Fleury, et les deux petits confiés à un « foyer de l'enfance ». Ils devaient comparaître le 23 décembre devant le juge pour enfants de Bobigny.

L'homme a été relâché le 22 décembre, la femme le 23 décembre. Lui a un contact, un oncle, en Allemagne. Elle a de l'argent, 300 dollars. Mais ils ne savent ni comment se retrouver, ni où sont les enfants. Apparemment rien n'avait été fait pour mettre ces deux parents en relation, pour prévoir leur sortie et leur permettre de récupérer leurs enfants.

Soir de Noël Il fait bon dans la maison... On verra après Noël si on peut alerter la Croix-Rouge pour cette famille. France, pays des Droits de l'Homme...

C'était juste une petite histoire, vraie (1)

Ecrit le 28 décembre 2006

Joyeux Noël quand même

A Haïti l'esprit n'est pas à la fête. Pour les enfants, la venue du Père Noël, sur les marchés ou dans les écoles pour apporter des jouets par milliers, reste toujours un idéal vers lequel il faut tendre.

Mais la population semble ne pas espérer grand-chose de Tonton Noël puisque, durant tout le mois de décembre 2006, les enfants ont été les principales cibles des preneurs d'otage qui ont forcé les établissements scolaires à fermer leurs portes.

Une baisse considérable des achats de cadeaux de Noël a été constatée partout. Le rationnement du courant électrique ne permet pas d'installer des sapins de Noël

Haïtiennes et Haïtiens, petits et grands, souhaitent que le père Noël apporte du changement, de la paix et de la stabilité pour Haïti. « Joyeux Noël quand même », disent les messages internet venus de ce pays.

Mis en ligne le 2 février 2007

Non à l'amour emprisonné

Subject : Expulsions 2007 : Appel d'une Résistante arrêtée par Pétain et déportée à Ravensbruck

Monclar d'Agenais, le 29 janvier 2007

Bonjour, je m'appelle ASPERTI Damira ancienne déportée Ravensbruk ; FTP-MOI ;
Médaille Militaire au titre de la résistance
Chevalier de la légion d'honneur,
Présidente de l'amicale Marcel Langer

Pendant la 2e guerre mondiale ma mère cachait à la ferme de la Borde Basse à Monclar des enfants, juifs pour la plupart, et des réfractaires au service du travail obligatoire (S.T.O).

Nous étions cinq membres de ma famille faisant partie de la 35e brigade FTP-MOI- de Toulouse :

â€ Mon père et le grand père d'Armand arrêtés et torturés pour faits de résistance.

â€ Le père d'Armand arrêté : 4 mois de cachot, puis livré aux nazis pour les camps de concentration, dans le tristement célèbre train fantôme qui a été mitraillé à Sorgues où le grand père et le père d'Armand ont été blessés et laissés avec les morts dans le fossé, d'où les villageois les sauvaient.

â€ Mon jeune frère de 16 ans arrêté et emprisonné à Toulouse.

â€ Moi-même arrêtée en mission à la gare de Toulouse par les sbires de Pétain, cinq mois de cachot, puis livrée aux Nazis et déportée à Ravensbruk.

Nous avons bien défendu la terre de France de notre sang et de nos souffrances, alors que nous étions encore Italiens.

Vais- je devoir aujourd'hui en 2007, alors que ma santé est chancelante, cacher la femme de mon neveu, Aicha Titonel et sa petite Yousra (que j'ai parrainée le samedi 20 janvier 2007 à la mairie de Monclar) pour éviter que la police ne les arrête au petit matin, comme on raflait les résistants, les démocrates ou de simples citoyens... pour empêcher qu'on arrête sa fille à la sortie de l'école et qu'on les conduise en centre de rétention comme on conduisait les juifs à Drancy et les résistants dans d'autres camps ?

Elles n'ont aucun crime, ni délit à se reprocher, Aicha a tout simplement épousé mon neveu par amour et en toute légalité.

Vers quelles dérives nous conduisent la loi du 24 juillet 2006, dite loi Sarkozy ? Il est grand temps de réagir, de dire non, pas ça ! pas dans notre beau pays des droits de l'homme !

Apportez vos soutiens et témoignages écrits à Aicha Titonel - Landrevie
47380 Monclar d'Agenais !

Signez la pétition « Halte à l'amour emprisonné » du Réseau d'éducation sans frontières 47, 169 avenue Jean Jaurès 47000 ou sur Internet sur le site de RESF 47 puis Lot et Garonne (
[\) !](http://www.educationsansfrontieres.org/article.php3?id_article=3868)

Entrez en résistance pour l'honneur de la France et pour ses valeurs républicaines et démocratiques ! Merci.

Signé : Damira ASPERTI

Ecrit le 31 janvier 2007

Centre de rétention

Chaque année, plusieurs milliers de personnes sont expulsées du territoire. Leur seul « crime » : être Sans-Papiers. Alors que le Ministre de l'Intérieur intensifie les pressions et exige expressément plus de 25 000 expulsions pour 2007, plusieurs Centres Administratifs de Rétention (CRA) se construisent un peu partout en France. Cette mesure est le résultat de politiques de plus en plus répressives. La France, tout en se proclamant pays des droits de l'Homme, détruit son droit d'asile. Elle expulse à tour de bras des personnes qui cherchent à échapper au désespoir généré par des situations politiques, économiques, de guerre, dont sont responsables les gouvernements locaux, souvent soutenus par nos pays industrialisés.

La machine à expulser de Sarkozy vient de franchir un nouveau cap : la mise en place de la réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et de la Demande d'Asile (CESEDA) en Juillet 2006, multiplie les possibilités d'expulsion des personnes Sans-Papiers, notamment avec la mise en place de l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Rennes en est le symbole : un centre de rétention conçu pour permettre l'expulsion de familles y est en construction.

Il remplacera dans un avenir proche, celui de Nantes.

Une manifestation est prévue samedi 3 février à Rennes, à 14 h sur le chantier de construction .



Journal Ouest-France -4 fév

Ecrit le 14 février 2007

Viviane, Fathia : L'homme a tous les droits

1930 signatures, dont celle du maire de Châteaubriant : l'histoire de la jeune Viviane, victime d'une agression sexuelle, que son agresseur dénonce à la police des frontières et qui est convoquée en vue d'une expulsion, a ému beaucoup de gens à Châteaubriant. Le collectif de soutien aux Sans-Papiers est allé porter la pétition à la Sous-Préfecture, jeudi 8 février, en demandant d'être reçu par le Préfet. Une audience avec le député est prévue pour le 12 février.



8 février

Cette histoire est symptomatique de la façon dont sont considérés les Sans-Papiers, surtout quand il s'agit de femmes.

A St Brieuc, une femme, Fathia, algérienne, que son mari battait, est allée porter plainte. Son mari, généreusement, a déclaré qu'il s'agissait d'un mariage blanc. Les policiers de St Brieuc sont donc allés arrêter cette femme et ses deux enfants, à 6 heures du matin, et les ont mis en centre de rétention en attendant que le Préfet délivre un arrêté de reconduite à la frontière ! Un groupe de soutien a pu stopper les choses. Pour combien de temps ?

[Lire : l'histoire de Fathia](#)

Ecrit le 21 février 2002 :

ELOI : Le fichage des citoyens

Tou test possible, Oh grand saint ELOI !

A la belle saison, l'été, fleurissent les mauvais coups : le 30 juillet 2006, les services de Nicolas Sarkozy ont discrètement créé un fichier informatique des étrangers en situation irrégulière, baptisé « Eloi » - pour « Eloignement ».

Le but : répertorier, avec photos, les sans-papiers et leur famille mais aussi, et c'est la nouveauté, ceux qui les hébergent ou leur rendent visite dans les centres de rétention.

Les données concernant les proches des étrangers seraient conservées jusqu'à trois ans.

Quatre associations (Ligue des droits de l'homme, Gisti, Cimade, SOS Racisme) ainsi qu'Iris, association de défense des libertés sur Internet, inquiètes de ce fichage, saisissent alors la justice administrative.

La commissaire du gouvernement a plaidé pour l'annulation d'Eloi, au motif que sa création aurait dû faire l'objet d'un décret car il renferme des photos numérisées, considérées comme des données biométriques, donc sensibles. Le Conseil d'Etat a suivi cet avis.

Mais Sarkozy n'a pas renoncé à son projet : ses services ont proposé deux mini modifications. Les visiteurs institutionnels venant voir les sans-papiers en rétention (parlementaires, avocats, représentants d'associations) ne seront pas fichés.

Et les données sur les autres visiteurs seront conservées trois mois, et non trois ans

Avec Sarkozy tou TEST possible !

[Voir plus loin - Deuxième recours - L'avis du Conseril d'Etat](#)

82 jours de prison pour une enfant de 6 ans

La plaidoirie peut être enregistrée ici :

http://www.memorial-caen.fr/fr/concours_2007/index.php?option=com_content&task=view&id=16&Itemid=22

ou encore [ici : http://s149162471.onlinehome.fr/Plaidoirie/Deswaef.wmv](http://s149162471.onlinehome.fr/Plaidoirie/Deswaef.wmv)

Note du 14 mars 2007

Sans papiers Châteaubriant : 2364 signatures

Le 6 mars 2007, Monsieur Trioulaire, sous-préfet de Châteaubriant a reçu, au nom du Préfet, le collectif de soutien aux sans-papiers de Châteaubriant. Cette rencontre avait pour objet de lui remettre les pétitions demandant la régularisation de Laurent et Viviane Dilu Konko.

2364 signatures ont été remises parmi lesquelles celles d'élus de diverses sensibilités, du maire de Châteaubriant et d'élus de la minorité municipale, du député de la circonscription, de conseillers généraux. Ce nombre de signatures témoigne d'un fort désir de la population de la région de voir régularisée la situation de cette famille marquée également, on s'en souvient, par l'agression sexuelle dont Viviane a été victime.

A ce jour, aucune évolution notable de la situation de cette famille n'est à signaler sur le plan administratif et judiciaire. Elle demande toujours une attention et un soutien de l'opinion.

Ecrit le 21 mars 2007

Eloi, Hors-la-loi

Nous avons déjà parlé du fichier ELOI (voir ci-dessus)... Eloi comme ... éloignement destiné à ficher les étrangers en situation irrégulière, ceux qui les hébergent et ceux qui les visitent dans les centres de rétention. Le Conseil d'Etat, dans une décision du 12 mars 2007, a annulé ce fichier, pour vice de forme.

Mais la juridiction précise que cette annulation Â« n'implique par elle-même aucune interdiction de créer à terme un fichier de la nature d'ELOI [puisque] le principe même de l'existence de ce fichier a en effet été autorisé par le législateur Â».

Ce qui veut dire que Nicolas Sarkozy, si par malheur il était élu, aurait toute latitude pour en créer un, en respectant certaines conditions (notamment le passage en CNIL : commission nationale informatique et libertés)

[Deuxième recours](#)

Ecrit le 21 mars 2007

Mariyat

Elle s'appelle Mariyat. Elle est en 4e au Collège Georges Braque à Reims. Mariyat vient de recevoir le prix Louise Berthe de la Ville de Reims, et a reçu un prix, samedi 17 mars, à l'Académie française, décerné par Jacqueline de Romilly, dans le cadre de Appel à témoignage (son texte est sur le site <http://www.appel-a-temoignages.com>). Elle doit recevoir, le 20 mars, un prix de la francophonie.

Mariyat est tchéchène, arrivée en France avec ses parents, en 2002, pour fuir la guerre et les exactions des soldats russes.

Que faut-il de plus pour montrer qu'on est en danger sans son pays, et qu'on aime la France ?

La mère, Zagidat OMAROVA, demandeuse d'asile, a été déboutée définitivement le 15 février 2007, et a reçu un refus de séjour accompagné d'une Obligation à Quitter le Territoire Français le 27 février 2007.

Ecrit le 11 avril 2007

De la loterie à la tromperie

La Cimade (service oecuménique d'entraide) a réalisé une enquête citoyenne sur la circulaire du 13 juin 2006, relative à la régularisation des familles étrangères d'enfants scolarisés. A partir d'observations de terrain menées par ses militants et d'analyses de professionnels, la Cimade a rendu public le 5 avril les conclusions de cette enquête, dans un rapport qui détaille les conditions de l'application de cette circulaire, selon les préfectures, témoignages à l'appui. Plusieurs familles ont accepté d'apparaître à visage découvert, afin de démontrer que les décisions dont elles sont victimes ne correspondent à aucune autre logique que celle du chiffre.

On peut la télécharger ici :

http://www.cimade.org/downloads/Cimade_Rapport_circulaire.pdf

Elle conclut ainsi :

Des parents déboutés, des familles expulsées,... pour des milliers d'étrangers, l'espoir né de la publication de la circulaire du 13 juin 2006 est rapidement retombé, mis à mal par l'arbitraire flagrant de son application.

Dès la fin de l'été, le constat évident d'un traitement inégalitaire des familles n'aura pas suffi : la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire, formulée par la Cimade, n'a pas été entendue. Et cela malgré la mobilisation de nombreux élus et une pétition qui a rapidement recueilli plus de 16 000 signatures de citoyens, associations, collectifs et syndicats.

L'analyse détaillée de chaque critère de régularisation démontre le manque de pertinence et leur imprécision. Laissant à chaque préfet une marge de manoeuvre extrêmement importante, ils ont été appliqués de manière inégale d'un département à l'autre mais aussi au sein d'une même préfecture. A mi-parcours, une fois les quotas de régularisation fixés, leur caractère flou et subjectif a servi de variable d'ajustement pour rejeter des milliers de dossiers.

L'étude approfondie des refus de régularisation notifiés par les préfectures révèle un déni de transparence. Souvent laconiques voire stéréotypés, ils ne permettent pas de comprendre les motifs des refus et amplifient le sentiment d'injustice et d'arbitraire que ressentent aujourd'hui les familles.

Iniquité des critères, quotas implicites, déni de transparence, l'application de la circulaire du 13 juin 2006 n'est que le reflet de la maltraitance quotidienne et ordinaire dont sont victimes les étrangers.

A l'heure où va être élu le prochain gouvernement et où les arrestations ont lieu jusque devant les écoles, par la publication de ce rapport, la Cimade interpelle les responsables politiques sur cette situation inacceptable et les mesures d'urgence qui doivent être prises au plus vite.

Patrick Peugeot

Ecrit le 18 avril 2007

Manif 27 avril : Sans papiers

Le 27 Avril 2007, le Tribunal Administratif de Nantes audiencera les premières dizaines de recours contre des OQTF (obligations de quitter le territoire français). C'est pourquoi, les organisations membres du collectif Uni-es Contre une Immi-

gration Jetable et le Collectif Enfants Etrangers/Citoyens Solidaires appellent la population à se rassembler devant le Tribunal Administratif afin d'exprimer sa solidarité auprès des personnes Sans-Papiers et son refus des expulsions.

[Violences sur le Paris Bamako](#)

Marie Françoise Durupt relaxée

Relaxe par le tribunal correctionnel de Bobigny : une victoire pour la solidarité et la démocratie

Marie-Françoise Durupt, 60 ans, avait été débarquée du Paris-Bamako du 28 avril 2007 et inculpée d'incitation à la rébellion alors qu'elle avait protesté, parmi beaucoup d'autres passagers, contre les violences infligées par des policiers à l'encontre d'expulsés maliens : des policiers avaient ceinturé avec violence les sans papiers et utilisé des coussins pour les empêcher de crier !

A l'audience Maître Herrero avait demandé à la justice de se prononcer sur la liberté d'expression. Elle avait rappelé que le devoir de résistance à l'oppression est inscrit dans la constitution et demandé aux juges de prendre une décision d'une haute portée symbolique en reconnaissant aux citoyens le droit de parler et d'exprimer pacifiquement leur désaccord en démocratie.

Sans suivre explicitement la défense sur ce terrain, le Tribunal a prononcé ce matin une décision de relaxe, estimant en substance que les propos reprochés « ont bien participé à l'échec de la mesure d'expulsion », mais qu'ils étaient d'abord « l'expression d'une vive émotion et d'une grande réprobation » et n'avaient pas pour but « d'appeler les passagers à s'opposer de façon violente ». L'autre passager a lui aussi été relaxé.

* Cette décision est d'abord un soulagement pour cette femme courageuse, qui n'est ni une personnalité, ni une militante, mais une citoyenne comme beaucoup d'autres, et qui a pris des risques personnels et professionnels en exprimant ainsi son indignation devant les méthodes utilisées pour réduire au silence les malheureux expulsés.

* Cette décision est ensuite une victoire pour la démocratie : elle encouragera les citoyens à la vigilance active vis-à-vis des forces de l'ordre, dès lors que celles-ci s'écarterent de leur mission et des règles déontologiques, et vis-à-vis des pratiques administratives, dès lors qu'elles piétinent des droits reconnus par la loi et par les conventions internationales, qu'il s'agisse du droit d'asile ou du droit de vivre en famille. Elle est un signal pour ces policiers qui, de plus en plus nombreux, s'interrogent sur le sale travail qu'on leur fait faire.

* Cette décision est surtout un nouveau revers pour un pouvoir politique qui veut faire de toute expression de la solidarité un délit, cherchant en vain à endiguer le mouvement de soutien spontané qui s'exprime, dans les écoles ou dans les quartiers, autour des étrangers qui sont menacés d'expulsion.

En fixant des quotas pour faire du chiffre en matière de reconduite à la frontière, sans souci des situations humaines, en multipliant les rafles et les interpellations, en plaçant en centre de rétention, ces prisons pour innocents, des pères ou des mères arrachés à leur familles, quelquefois des familles entières avec leurs enfants ou des femmes enceintes, en renvoyant dans leur pays d'origine des réfugiés dont la liberté et la vie sont menacées, le ministre de l'Immigration obtiendra au moins un résultat : multiplier les réactions citoyennes et encourager la solidarité.

Le Réseau Education Sans Frontières continuera à s'y employer ! Il sera dans les semaines qui viennent aux côtés de tous ceux qui ont été poursuivis pour leur action solidaire, qu'il s'agisse de Florimond Guimard à Marseille, de Khadîdja à Bobigny, de François Auguste à Lyon, ou encore, au delà de nos frontières, de ces 7 marins emprisonnés à Agrigente pour avoir sauvé d'une mort certaine 44 migrants perdus en Méditerranée...

(communiqué du 5 septembre 2007)

Une expulsion, c'est rentable pour les policiers

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/escorter-des-clandestins-expulses-rapporte-des-miles-aux/920/0/240747>

Femmes battues : faut pas être Algérienne

<http://www.maitre-eolas.fr/2008/05/21/959-en-france-les-femmes-battues-sont-protegees-sauf-les-algeriennes>

Ecrit le 10 décembre 2008

Rafles d'enfants

[.... Parce que je suis née](#)

[Gudelcia, 5 ans, a refusé de signer](#)

Ecrit le 27 février 2009

L'histoire de Monsieur O

http://contrejournal.blogs.liberation.fr/mon_weblog/2009/02/chroniques-de-3.html

Post-scriptum :

(1) <http://iprosen.blog.lemonde.fr/2006/12/23/mauvais-contes-de-noel-167/>